

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

ANNAY SOUS LENS, LE 20 SEPTEMBRE 2023



Yves TERLAT
Maire

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE

N°306/2023

ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY-SOUS-LENS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives à la signalisation routière,
- Vu l'organisation par le CCAS d'un marché éphémère de l'économie sociale et solidaire le MERCREDI 11 OCTOBRE 2023 de 15 h 00 à 18 h 00 sur le parking du centre Bergerand,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants,

ARRETONS

ARTICLE 1^{ER} :

La circulation et le stationnement des véhicules et cycles seront interdits le MERCREDI 11 OCTOBRE 2023 de 13 H 00 à 19 H 00, sur le parking de centre Bergerand.

ARTICLE 2 :

Des panneaux de signalisation seront mis en place pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 3 :

Monsieur Le Maire, Madame le Commandant de Police de CARVIN sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

LE MAIRE

